

DES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ

La vision des professionnels des établissements universitaires, des centres de recherche et des organismes subventionnaires

février 2013



fppu

Fédération du personnel professionnel
des universités et de la recherche

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
DES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR.....	4
La communauté universitaire	4
La mission, la gouvernance et le financement des universités	4
Les services à la collectivité et à la communauté	10
L'accessibilité et la participation aux études supérieures	12
L'accompagnement et l'encadrement des étudiantes et étudiants dans la réussite des études.....	14
La qualité de l'enseignement supérieur	15
La formation de premier cycle, la gestion des programmes et l'assurance qualité	15
La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec	17
La société du savoir et de l'innovation	17
Partenariats	20
La recherche et la formation aux cycles supérieurs.....	22
La recherche, l'enseignement supérieur et le développement régional	24
CONCLUSION	26
ANNEXE I ... La Fédération du personnel professionnel des universités (FPPU): notre représentation	28
ANNEXE II .. La Fédération du personnel professionnel des universités (FPPU): nos engagements.....	29

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

« Donner la langue avant de donner la parole » Richard Garneau

La concurrence mondiale crée une pression énorme afin que l'université serve, de plus en plus, les besoins liés au développement économique. L'université québécoise n'est pas en reste et subit, elle aussi, cette pression. Sans ignorer ce défi, l'université doit-elle restreindre son rôle à celui de pourvoyeur de main-d'œuvre hautement spécialisée comme semble l'être la tendance? Ses activités de recherche doivent-elles se limiter à répondre aux seuls besoins des grandes entreprises et se subordonner à l'utilitarisme du moment ou encore poursuivre leur mandat de rester à l'écoute de l'ensemble des besoins sociétaux? L'université n'a-t-elle pas le devoir d'aider l'ensemble de la société à relever les défis culturels, sociaux, environnementaux et économiques? Celle-ci ne devrait-elle pas demeurer un milieu de vie stimulant pour la relève, un lieu de formation et de développement de la connaissance fondamentale et appliquée, un lieu de doute et, surtout, un milieu où la démarche critique est valorisée et stimulée? Ces questions se posent avec acuité et le déploiement de la pression internationale nous porte à penser qu'il y a aussi urgence d'agir pour maintenir certains acquis qui nous apparaissent fondamentaux.

La société québécoise contemporaine est très différente de celle qui existait au moment de la Révolution tranquille alors qu'émergeait le développement du réseau universitaire. Il apparaît crucial, quarante ans plus tard, de se questionner sur les attentes sociales vis-à-vis l'institution universitaire, de clarifier son rôle et sa mission et surtout de réaffirmer les valeurs et les enjeux qu'elle doit porter et qui répondent à ce que nous sommes comme société. Consciente de cette nécessité, la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) a entrepris une démarche d'analyse et de réflexion afin de cerner les principaux enjeux liés aux grandes questions auxquelles est confronté le réseau universitaire. Cette démarche a permis à la FPPU et aux syndicats affiliés d'en arriver à une compréhension commune des défis posés aux universités québécoises qui, à certains égards, sont aussi ceux posés aux universités de la plupart des pays industrialisés. Cette démarche se concrétise par un ensemble

d'orientations que nous présentons ici et qui traduisent, de façon succincte, la vision des professionnels de l'avenir de l'université et de leur rôle au sein de cette institution de haut savoir, si essentielle au développement de notre collectivité.

Cette réflexion au sein de la fédération arrive à point nommé, au moment où le gouvernement engage un débat social en conviant toute la population québécoise et toute la communauté universitaire québécoise à un Sommet sur l'enseignement supérieur qui aura lieu les 25 et 26 février 2013. Quatre rencontres préparatoires à ce sommet ont eu lieu en novembre, décembre 2012 et en janvier 2013. Cette réflexion illustre aussi, pour l'ensemble de la communauté universitaire et pour la population en général, la vision que des professionnels ont du mandat universitaire dans le Québec de ce début de vingt et unième siècle.

DES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

La communauté universitaire

Bien que l'on ait souvent tendance à la définir ainsi, la communauté universitaire ne se limite pas aux deux groupes majoritaires que sont les étudiants et le personnel enseignant, à savoir, les professeurs et chargés de cours.

Tous les personnels, dont le personnel professionnel, font partie intégrante de cette communauté. De qui parle-t-on lorsqu'il est question du personnel professionnel? Ils sont nombreux et leurs activités sont diversifiées tant dans les secteurs administratif qu'académique ou de la gestion de la recherche que celles des activités de recherche comme telles. Ainsi, ce personnel professionnel travaille à titre de coordonnateur de stages, professionnel chargé du développement des programmes, chargé de la gestion au bureau des admissions et des inscriptions, au recrutement, au service des finances ou de l'informatique. Il est bibliothécaire, professionnel de la recherche, auxiliaire d'enseignement ou auxiliaire de recherche, conseiller à la vie étudiante, conseiller pédagogique, psychologue, ingénieur, chargé de projet aux services à la collectivité, et bien d'autres encore. Ce sont des personnes qui encadrent les activités des étudiants dans leur projet de formation et qui concourent chacune dans leur secteur, à faire en sorte que l'université joue son rôle adéquatement.

Acteurs indispensables de la vie universitaire, ces personnes sont des membres à part entière de cette communauté. L'université se doit d'être un véritable milieu de vie qui nécessite l'action concertée de tout le personnel afin que l'apprentissage des étudiants soit maximisé. L'expérience démontre que la place des professionnels des universités et des centres de recherche se situe au cœur de ce mandat et qu'ils participent étroitement, de ce fait, à répondre à la mission de l'université.

La mission, la gouvernance et le financement des universités

Avant d'aborder les principes d'une saine gouvernance dans les universités, rappelons que la mission fondamentale des universités québécoises repose sur trois volets qui

font consensus depuis 1995. Dans un avis, le Conseil supérieur de l'éducation proposait ces volets : l'enseignement, la recherche et les services à la communauté ou aux collectivités. À la recommandation concernant la mission universitaire, le CSE dans l'avis concernant « Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises » (2008) réaffirme le consensus et précise que cette mission « s'exerce dans un contexte où l'université québécoise contribue à l'innovation technologique et sociale et où elle participe de manière pleine et entière à la société du savoir et à l'internationalisation de la formation universitaire et de la recherche ¹.»

En 2004, dans son mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, la FPPU définit la mission des universités comme suit :

[celle-ci] consiste, sur la base d'une éthique de responsabilité et de solidarité, à accroître, à transmettre et à diffuser le savoir à travers des activités équilibrées d'enseignement, de création, de recherche et de services à la collectivité, et cela dans un cadre de rigueur, d'intégrité et de libertés académiques. Sur la base de cette position, la mission universitaire devrait être d'assurer le développement intégral des citoyennes et des citoyens².

En septembre 2009, la FPPU était invitée à la Commission parlementaire instituée par le gouvernement d'alors afin de présenter son avis concernant le projet de Loi 38 sur la gouvernance dans les universités québécoises. Dans son avis la Fédération réaffirmait que :

Dans la mise en œuvre de leur mission, les universités doivent pouvoir choisir leurs propres orientations stratégiques et avoir pleine autorité sur leurs modes de fonctionnement et de gestion, ainsi que sur leurs programmes d'enseignement, leurs activités de recherche et les services qu'elles fournissent à la collectivité³.

Nous croyons toujours qu'une saine gouvernance doit tenir compte des valeurs académiques, administratives, communautaires et collectives de chaque établissement universitaire ainsi que de sa propre culture teintée de la région où il évolue, de même

¹ CSE, *des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, page 53.

² Mémoire pour la commission de l'Éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, CSQ et FPPU, février 2004, page 7.

³ La gouvernance des universités, mémoire pour la Commission parlementaire, FPPU, 30 juillet 2009, page 7.

que de ses traditions propres. Il est important que les universités ne s'éloignent pas de leur mission soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Comment ne pas s'inquiéter du développement des nombreuses antennes universitaires quant à leur pertinence et à leur opportunité et à la qualité même de leurs programmes qui y sont offerts? À ce chapitre, nous croyons qu'un organisme externe rassemblant des membres provenant de la communauté universitaire de par leurs expériences ou de par leurs compétences devrait être créé pour faire l'évaluation de ces antennes et exercer une vigie sur le développement quelque peu anarchique de ces nombreuses antennes. Ainsi, cet organisme pourrait ressembler au feu Conseil des universités qui existait au début des années 1990. Ce regard objectif doit être fait par des personnes qui connaissent le monde universitaire, mais qui n'y œuvrent pas au moment de l'évaluation.

Malgré que ce projet de Loi 38 n'ait pas été adopté, force nous est de constater que les universités québécoises ont, pour la plupart, adhéré à certains principes énoncés dans ce projet. Mentionnons, entre autres, la place de membres indépendants dans la gestion des universités. Ces membres socio-économiques ou indépendants, selon le titre qui leur est attribué dans les diverses universités, siègent aux différents comités de gestion ou de vérification créés par les Conseils d'administration. Pour une meilleure compétence dans l'exercice de la prise de décision, nous croyons qu'il est nécessaire de détenir une connaissance de la culture organisationnelle et universitaire. Nous nous inquiétons que ces membres, qui ne sont pas issus de la communauté universitaire, ne détiennent pas ou pas suffisamment ces connaissances.

Nous, les analystes en informatique, les chargés de gestion, les chargés de projet, les coordonnateurs de stage ou en gestion de la recherche ou de programmes, les agents de gestion financière, les bibliothécaires, les professionnels de recherche et tout le personnel professionnel de tous les secteurs d'activités universitaires, revendiquons depuis fort longtemps notre présence aux diverses instances décisionnelles des universités. Or plusieurs universités n'acceptent toujours pas le personnel professionnel comme membre au Conseil d'administration. C'est ainsi que :

Le personnel professionnel étant le gardien de la méthode dans nos établissements universitaires, nous croyons que sa participation permettra de s'assurer de la transparence des décisions et surtout que celles-ci soient prises sur la base de l'adéquation au regard des besoins du milieu. De ce fait, il semble beaucoup plus logique que l'université s'adjoigne non seulement des personnes du milieu, mais également et surtout, des représentants de la communauté universitaire⁴.

Malheureusement, si nos universités ont retenu certains principes du projet de Loi 38, elles n'ont toutefois pas adhéré à celui de la transparence et de la divulgation publique de la reddition de compte, principe que la FPPU trouvait tout à fait judicieux. En effet, ce principe découlait des principes énoncés par l'OCDE sur la gouvernance dans la gestion publique dont le projet de Loi 38 en était inspiré. Il s'agissait entre autres de la transparence et l'obligation de rendre compte aux institutions démocratiques, des lois et réglementations claires et transparentes, de l'éthique et de la bonne conduite⁵.

Une saine gouvernance devrait permettre une meilleure gestion des fonds alloués au fonctionnement des universités. Or, nous constatons que plusieurs dérives financières se sont passées et risquent à ce jour de se reproduire. Les universités, dans leur gestion financière, utilisent des présentations comptables qui rendent compte de transfert de fonds d'un poste à un autre. Ainsi, certains surplus se retrouvent dans des fonds de recherche institutionnels et certaines dépenses n'apparaissent pas au fonds de fonctionnement. Rien n'est illégal, mais rien n'est transparent non plus. Les frais d'immobilisation sont à part, les sommes allouées pour certaines améliorations par les Fondations ne sont pas non plus présentes dans les budgets adoptés. Il devient difficile de s'y retrouver et d'affirmer avec certitude que les universités sont en manque de financement. Ne serait-ce pas plutôt un mal financement?

Jusqu'à ce jour les données disponibles en provenance des Universités et de la CREPUQ dénoncent plutôt un sous-financement. Déjà en 1997, le gouvernement commandait une étude sur le financement des universités qui est restée lettre morte.

⁴ Le Conseil supérieur de l'Éducation (2008), des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, page 58.

⁵ http://www.oecd.org/topic/0,3373,fr_2649_37405_1_1_1_1_37405,00.html
Site de l'OCDE sur la gouvernance dans la gestion publique

Mais à cette époque, le groupe de travail illustre déjà ce que nous vivons encore dans nos universités :

Le rythme de réductions des subventions gouvernementales ne permet pas aux universités de les absorber en totalité chaque année et, en conséquence, les déficits cumulés sont en croissance rapide, ce qui aura pour effet de reporter, sur plusieurs années, ces compressions⁶.

Les universités sont de plus en plus confrontées aux effets de ces compressions. En 1996 le Conseil supérieur rappelait « l'importance d'arrimer les décisions quant au financement des universités en fonction de cinq grands principes, soit l'équité, l'engagement à l'égard de la mission, la transparence, la rationalité et une relative stabilité⁷ » ce qu'il réaffirmait dans son avis de 2008.

En préparation de la thématique sur la gouvernance et du financement des universités, il est noté dans le cahier présenté par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, que la situation financière de certaines universités est positive. Aussi, dans un article du Devoir du 12 janvier dernier, Marie-Andrée Chouinard mentionne que :

la situation financière globale des universités demeure positive si l'on tient compte des soldes cumulés de tous les fonds », un paradoxe étonnant. Cela s'explique par les soldes positifs du fonds dédié aux chaires et à la recherche (14,4 millions), de celui des immobilisations (projets d'infrastructures et équipements, 1,1 milliard) et de celui des dotations (revenus provenant de legs ou de donations, 1,2 milliard). Les surplus de ces deux derniers fonds permettent de dire en effet que la « situation financière globale des universités demeure positive », avec un bilan net de +238,2 millions de dollars, bien que ces sommes ne soient pas liquides et ne puissent servir à éponger un déficit cumulé du côté du fonctionnement⁸.

C'est pourquoi, nous devons porter une attention particulière sur la gestion des différents fonds dans les budgets des universités et nous questionner au regard d'un sous-financement ou d'un mal financement. Cependant, nous sommes à même de reconnaître que plusieurs universités ont fait des efforts notables pour retrouver

⁶ Québec. *Rapport du Groupe de travail sur le financement des universités*, avril 1997, page 49.

⁷ CSE, *le financement des universités*, 1996, repris dans CSE, *des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008 page 60.

⁸ Le Devoir, 12 janvier 2013, La question à 3 milliards, Marie-Andrée Chouinard.

l'équilibre budgétaire au cours des deux dernières années. Nous croyons que les coupures annoncées par le ministre réduiront à néant cet équilibre budgétaire en 2012, et ce, pour la plupart des universités québécoises. Il apparaît de plus en plus important que le Ministère édicte des règles claires et les plus universelles possible afin que les universités puissent planifier sur un horizon de quelques années et non seulement à courte vue comme cela se fait actuellement. Elles devront prioriser, prendre les moyens pour résorber les déficits et se porter garantes de leur budget. Ainsi, nous pourrions parler d'une véritable planification stratégique.

Pendant ce temps, la qualité de l'enseignement et de la recherche en souffre. La FPPU croit tout comme le Conseil supérieur de l'éducation le réitère dans son avis (2008) que « le financement public des universités demeure un moyen sûr de préserver l'autonomie universitaire ⁹. » Dans le calcul de financement, il ne faudrait pas perdre de vue qu'il en coûte plus cher d'offrir un cours en Abitibi-Témiscamingue que sur le territoire des grands centres. Le bassin de clientèle, les ressources professorales disponibles et l'éloignement des centres de formation sont autant de facteurs qui ne sont pas toujours pris en considération dans les règles de financement actuelles¹⁰. En ce sens, la FPPU soutient le CSE lorsque celui-ci recommande dans son avis « Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises » (2008) à la recommandation 9 ¹¹ de revoir le financement des universités en tenant compte de ces impératifs.

Parallèlement, au niveau de la recherche, on observe un retard marqué dans le financement par les différents paliers de gouvernement, retard qui sera accentué avec les coupures annoncées récemment par les gouvernements provincial et fédéral. Au sein des universités, il faut réfléchir aux modalités qui permettraient de tenir compte des coûts réels de la recherche, de l'ajustement des unités de financement pour les

⁹ CSE L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre, page 78, février 2012.

¹⁰ CEQ, FPPU, *Avis présenté au Groupe de travail ministériel sur le financement des universités*, février 1997, 11 pages.

¹¹ CSE, *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, page 60.

étudiants de maîtrise et de doctorat, de même que les espaces attribués aux doctorants.

Il devient de plus en plus pressant que les budgets des universités tant en recherche, en immobilisation qu'au fonctionnement deviennent accessibles au public et qu'ils soient présentés en toute transparence. C'est ainsi que nos universités dans l'esprit d'un service public accessible à tous seraient plus à même d'être appréciées, reconnues et crédibles dans leur communauté régionale et auprès du contribuable en général. Cette transparence permettra de préciser si les universités ont un besoin réel de sommes additionnelles et, si tel est le cas, connaître les secteurs à prioriser. Mieux connaître les sources de revenus de nos universités permettra de mieux cerner le débat concernant le gel, l'indexation ou la gratuité des droits de scolarité. Favorisant un gel des droits de scolarité, la FPPU croit que tous les chiffres doivent être bien exposés pour faire avancer ce débat. Cet enjeu est clairement un choix de société; choix qui doit être documenté!

Les services à la collectivité et à la communauté

Les services à la collectivité et à la communauté recouvrent une réalité multiforme. Il est donc difficile d'en donner une définition univoque sans gommer les particularités de chacun des établissements universitaires que ce soit les BLEUS (Bureau liaison entreprises-universités), BLUM (Bureau liaison université-milieu) ou Décanat de la formation continue ou tout autre appellation. Quoi qu'il en soit, la FPPU estime que ces services représentent un outil indispensable de développement économique, social et culturel qui favorise l'intégration de l'université dans son environnement et ainsi devient un moteur de développement local et régional important. En conséquence, la Fédération croit que ces services doivent être maintenus, même en période de sous-financement ou de questionnement concernant la gouvernance universitaire.

Dans le contexte actuel de concurrence économique des universités, les services à la collectivité et à la communauté doivent résister à la tentation de limiter leurs actions à la seule réponse des besoins des entreprises. L'université est un service public; elle doit

le demeurer. Les services à la collectivité et à la communauté doivent continuer de permettre à des groupes sociaux et communautaires d'accéder aux données de la recherche scientifique, car aucun autre service public ne semble être en mesure de remplir ce rôle.

La FPPU déplore que le secteur des services à la collectivité et à la communauté soit devenu plutôt un secteur où l'on déploie beaucoup d'énergie pour qu'il rapporte les sommes manquantes au développement des universités. Ainsi, on y retrouve des services de formation continue qui rapportent beaucoup d'argent et qui entrent en compétition directe avec plusieurs spécialistes de la formation continue (entreprises privées et établissements des autres ordres d'enseignement).

De façon générale, en formation continue, les programmes sont, on ne peut plus adaptés aux besoins du marché du travail. Il faut aussi savoir que le financement de la formation sur mesure pour les entreprises est en augmentation croissante.

D'autre part, on constate que ce secteur édulcoré de sa mission de développement et d'aide à la communauté est devenu un lieu où certains professeurs peuvent indiquer dans leur tâche qu'ils font œuvre de service à la collectivité alors que ce ne sont que des dégagements pour écrire article ou livre ou formation à l'interne à d'autres personnels. Les services à la collectivité et à la communauté doivent retrouver leur valeur au sein de la communauté professorale et être valorisés dans l'évaluation des professeurs.

La fonction pécuniaire que sont devenus les services à la collectivité et à la communauté a biffé le rôle de rayonnement qu'ils portaient au sein de la communauté régionale où se trouvent nos universités québécoises. Les universités ont le mandat, par la mission que la Loi leur confère (services à la collectivité) d'agir en bon citoyen soucieux du développement social, culturel et économique de leur région.

L'accessibilité et la participation aux études supérieures

L'accès au savoir est une réalité récente au Québec. Il faut savoir qu'en 1960, il n'y avait que 22 000 étudiants qui étaient aux études supérieures¹².

Maintenant, on retrouve plus de 400 000 étudiants au collège et à l'université. Le Québec a donc fait un rattrapage important au niveau de l'accessibilité aux études supérieures. C'est l'un des héritages de la Révolution tranquille. Cet accès sert deux grands objectifs cités dans le cahier de la thématique sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures : « ... favoriser l'égalité des chances pour l'ensemble de la population et permettre au Québec de s'inscrire de façon durable parmi les sociétés du savoir¹³. »

De même, cet accès aux études ne peut être vu comme un acquis dont on n'a pas à se préoccuper. Bien au contraire, l'accessibilité aux études supérieures est sensible à toutes les fluctuations des décisions politiques.

La réflexion amorcée par la tenue d'un Sommet sur l'enseignement supérieur en février 2013, qui suit la révolution érable du printemps 2012, nous amène à réaffirmer les objectifs de l'accessibilité aux études supérieures pour tous dans des collèges et des universités québécoises qui offrent un service public. Aussi, cette démarche participative du Sommet s'inscrit dans cet examen de l'enjeu de l'accessibilité et on le réaffirme ainsi :

La volonté politique est claire. Lors de l'assermentation du conseil des ministres, la première ministre a donné pour mandat au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de forger un consensus qui permettra d'assurer un accès à l'enseignement supérieur aux Québécois qui en ont le désir et la capacité, tout en freinant au maximum l'endettement des jeunes¹⁴.

¹² Dixit André Champagne, historien et chroniqueur à la radio de Radio-Canada, Médium large, 22 janvier 2013.

¹³ Cahier thématique, L'accessibilité et la participation aux études supérieures, merst.gouv.qc.ca, 2012, page 1.

¹⁴ Cahier thématique, L'accessibilité et la participation aux études supérieures, merst.gouv.qc.ca, 2012, page 3.

Ce modèle québécois prend sa source dans le Rapport Parent des années 1960 et on peut à ce jour, cinquante ans plus tard réviser ce modèle ou le réaffirmer. La première ministre, madame Pauline Marois alors critique de l'opposition officielle en matière d'éducation, lors de la Commission de l'Éducation en 2004 sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, donnait clairement l'opinion du Parti Québécois en ce domaine :

Pour les étudiants : L'une des valeurs importantes pour notre formation politique, c'est de préserver non seulement la qualité, mais aussi l'accessibilité à l'université. Nous plaidons donc pour que les attentes exprimées par les étudiants soient reçues positivement et qu'en ce sens, le gel des frais de scolarité puisse être maintenu...¹⁵

L'accessibilité est à la fois géographique, financière, socio-économique et culturelle. Le Québec compte 18 établissements universitaires, dont 10 au sein du réseau de l'Université du Québec répartis sur le territoire de la province, et 99 établissements collégiaux.

Cette accessibilité géographique est l'un des joyaux du Québec, il a permis d'augmenter ce taux d'accès aux études supérieures, mais il nécessite un effort constant des universités en région afin que la population étudiante y adhère. Pour être en mesure de corriger les écarts par rapport aux universités des grands centres, les universités en région doivent bénéficier d'un financement adéquat et être en mesure d'offrir une gamme de programmes susceptibles d'attirer et de garder les jeunes dans nos régions.

Le Québec a encore un rattrapage à combler pour le taux de diplomation au deuxième et troisième cycle des études supérieures comparativement au reste du Canada. On ne peut pas prendre des décisions qui pourraient provoquer une chute du taux d'accès aux études supérieures. Il importe aussi de mettre en place des mesures pour augmenter la rétention et la persévérance aux études permettant la diplomation.

¹⁵ Cité dans le journal Le Soleil, Gilbert Lavoie, 13 décembre 2012.

L'accompagnement et l'encadrement des étudiants dans la réussite des études universitaires

La préoccupation première de toute université est de favoriser l'apprentissage des étudiants. Les personnes à qui incombe cette responsabilité, soit tous les acteurs universitaires, doivent porter une attention particulière non seulement à la transmission du savoir, mais aussi aux meilleures méthodes d'acquisition des compétences et à la qualité du milieu de vie dans lequel s'inscrivent les apprentissages. L'encadrement des étudiants est au cœur de cette préoccupation et doit être une priorité de l'université. Plusieurs acteurs y participent, à différentes étapes de la formation universitaire. Le rôle des professionnels est particulièrement déterminant pour assurer la qualité de l'encadrement, l'inscrire dans la continuité et la rigueur tout au long du cursus de l'étudiant.

La FPPU considère que l'université a le devoir de tout mettre en œuvre pour encadrer l'étudiant tout au long de son cheminement universitaire. C'est pour cela qu'elle suggère que les universités fassent une priorité du renforcement des mesures d'encadrement, afin de réduire les coûts sociaux et humains liés aux échecs et aux abandons. Si plusieurs universités ont mis en place des mesures d'encadrement qui soutiennent les étudiants, beaucoup reste à faire.

La FPPU recommande que les universités mettent en place des mesures réelles d'encadrement pour tous les étudiants en tenant compte des spécificités de ceux-ci. Par exemple, peu de mesures de soutien réelles sont accessibles à toutes les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage. La FPPU est convaincue que l'amélioration de la réussite passe inévitablement par la création d'un véritable milieu de vie dans lequel l'étudiant peut se sentir membre à part entière et faire une multitude d'apprentissages qui dépassent le curriculum prévu pour l'obtention d'un diplôme. Maintenir l'accessibilité aux études universitaires tout en mettant en œuvre des moyens efficaces et surtout stimulants pour faire en sorte que tous apprennent et poursuivent jusqu'à l'obtention du diplôme est un enjeu pour toutes les universités québécoises.

Ces institutions d'études supérieures forment des citoyens qui pourront faire avancer le savoir et participer activement à la démocratie québécoise. De par la multiplicité de leurs expertises, les professionnels sont à même de contribuer activement à toutes les mesures permettant de répondre à un tel enjeu.

La qualité de l'enseignement supérieur

La formation de premier cycle, la gestion des programmes et l'assurance qualité

La diminution appréhendée de l'effectif étudiant dans les universités québécoises a incité les administrations universitaires à favoriser leur expansion par la multiplication d'antennes dans différentes localités. La FPPU se questionne sur le foisonnement de ces antennes qui offrent des programmes déjà proposés par une autre université dans le même secteur. S'il est vrai que la concurrence peut être un vecteur stimulant de l'économie, doit-elle être le moteur de l'offre de programmes universitaires dans un bassin de population aussi restreint que celui du Québec? Pour le moment, personne n'y gagne vraiment puisque l'éventail de programmes offerts reste à peu près le même, tout juste plus dispersé. Il nous apparaît qu'il serait plus judicieux, avec ce développement d'antennes, de proposer à la communauté étudiante une plus grande diversité de programmes. Mais surtout, que cette multiplication d'antennes puisse contribuer d'abord et avant tout à desservir des localités éloignées ce qui contribuerait à favoriser l'accessibilité à des études universitaires de qualité en région.

Parallèlement, la FPPU est d'avis que les universités doivent être vigilantes quant au processus d'évaluation de ces programmes. Celles-ci doivent non seulement assurer une formation de qualité, mais répondre également aux besoins de la société du vingt et unième siècle, société ouverte sur le monde, inscrite dans des enjeux de développement durable et en constante évolution technologique. Il est donc important que les programmes fassent l'objet d'une évaluation continue en ce sens.

La FPPU est aussi d'avis que les universités doivent développer des programmes de premier puis de deuxième cycle dans leurs créneaux d'excellence pour favoriser la rétention des étudiants intéressés à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs.

Toutefois, nous entendons parler plutôt d'assurance qualité que de processus d'évaluation. L'un n'excluant pas l'autre, mais selon les principes édictés par l'assurance qualité, on entend plutôt une « importation de la notion de la qualité totale dans le secteur de l'éducation à partir du secteur privé¹⁶. »

Selon les auteurs Éric Martin et Maxime Ouellet, cette notion de « qualité totale » est :

issue du monde industriel et vise à garantir à un consommateur potentiel ce qu'il est en droit d'obtenir d'un produit pour susciter sa confiance. En conséquence, l'assurance qualité vise à mettre en place un marché international de l'éducation basé sur une logique publicitaire fondée sur la réputation et le *branding* des établissements, c'est-à-dire sur les opérations de communication de la valeur de la marque dirigée vers la clientèle étudiante¹⁷.

La FPPU ne s'inscrit pas dans ce courant d'assurance qualité définie comme l'établissement de la réputation des universités pour susciter la consommation de l'enseignement supérieur chez nos étudiants. Bien au contraire, lors de sa présentation à la Commission de l'enseignement et de la recherche du Conseil Supérieur de l'Éducation à l'automne 2011, la FPPU indiquait sa position sur l'assurance qualité au regard des processus d'évaluation et de reddition de compte qui existent et en y apportant des améliorations. C'est ainsi que tous les processus et mécanismes visant à assurer la qualité de la formation universitaire doivent se traduire en démarche rigoureuse et de qualité. Cela nécessite un engagement de la part de tous ceux qui en sont responsables. Nous pouvons constater que cet engagement est grandement favorisé quand des ressources humaines expérimentées sont en appui auprès des personnes responsables de mener à terme les différentes démarches d'évaluation.

¹⁶ Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, IRIS, novembre 2012, page 5.

¹⁷ Dixit André Champagne, historien et chroniqueur à la radio de Radio-Canada, Médium large, 22 janvier 2013.

C'est ainsi que le personnel professionnel participe au processus d'assurance qualité des programmes. L'avis du Conseil supérieur de l'Éducation a repris à sa charge cette recommandation provenant de la FPPU, à savoir : « veiller à ce que participent à l'évaluation continue des programmes des représentants des différents groupes d'acteurs concernés; recourir, au besoin, à des professionnels en matière d'évaluation de programmes en appui au processus d'évaluation continue des programmes¹⁸.» La FPPU souhaite, comme mentionné précédemment, qu'un organisme externe à la CREPUQ puisse être responsable de ces processus mis en place dans les universités. Nous rappelons que cet organisme doit être formé de personnes provenant de la communauté universitaire, des experts dans le domaine de l'évaluation et de la reddition des comptes

La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

La société du savoir et l'innovation

Les universités québécoises contribuent au développement de la société par les formations qu'elles y offrent, mais aussi par la recherche qu'elles y font. Cette recherche participe au développement social, culturel, moral et économique de la société locale où elle se réalise et à la société québécoise en général. Les universités québécoises diffusent et informent la population des recherches qui ont un impact pratique, mais bien peu sur les recherches qui produisent des changements ou des améliorations dans la société. C'est ce que l'on nomme de l'innovation sociale. Les innovations technologiques ont plus de popularité médiatique, mais que dire des recherches qui apportent de nouvelles idées, de nouvelles approches ou de nouvelles interventions pour répondre à des besoins sociaux complexes?

Le Réseau québécois d'innovation sociale (RQIS)¹⁹ propose une définition dans la déclaration québécoise sur l'innovation sociale qui se résume comme suit :

¹⁸ CSE L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre, page 78, février 2012.

¹⁹ <http://ptc.uquebec.ca/rqis/node/1210>

Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant²⁰.

Dans toutes les formes de recherche ou d'innovation, il ne faut pas oublier qu'il y a à la base des hommes et des femmes de tous âges, de toutes conditions et de toutes disciplines qui se posent des questions et qui essaient d'y répondre. La FPPU croit que de cette grande diversité pourra émerger de nouvelles connaissances fondamentales ou des solutions pratiques et concrètes à des problèmes sociaux, industriels, ou de santé des populations²¹.

Ces hommes et ces femmes qui se consacrent à la recherche sont soumis à des conditions de financement qui ont des impacts directs sur la pérennité des emplois dans le domaine de la recherche. Les dernières années ont été marquées et les prochaines le seront également, par des coupures du financement en recherche. Pensons au Centre de technologie langagière à l'Université du Québec en Outaouais. Suite à l'annonce des coupures, les équipes de recherche sont démantelées. Qu'advient-il alors des recherches qui étaient en cours? Les professionnels reçoivent l'avis de mise à pied quelques semaines avant le mois d'avril, mois où prend fin leur contrat qui ne sera pas renouvelé. Non seulement ces emplois sont précaires, mais ces professionnels compétents qui assuraient la pérennité du projet de recherche doivent se replacer souvent dans des domaines hors de leur passion et de leur expertise.

La FPPU qui regroupe 1600 membres dont 50 % sont des professionnels de recherche se préoccupe grandement de la précarité d'emploi de ces personnes. Nous croyons que les tâches dites opérationnelles de la recherche et une partie de l'encadrement des étudiants devraient être confiées au personnel professionnel de recherche. Les

²⁰ Amalgame de définitions de Camil Bouchard, du RQIS, du CRISES, du Stanford Center for Social Innovation et de Young Foundation.

²¹ Tiré du mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, FPPU, 15 août 2012, page 6.

fondements qui militent pour un travail efficient misent sur la complémentarité des individus. La somme des compétences présentes dans un groupe de recherche permet aux professeurs chercheurs de vaquer à d'autres tâches dont celles très importantes de la diffusion et de la vulgarisation des résultats de recherche, de promotion de la recherche, et de son orientation, etc.

Alors, l'amélioration des perspectives d'emploi du personnel professionnel de recherche dans les universités et dans les Centres de recherche pourraient se faire en majorant les crédits dédiés aux trois Fonds de recherche du Québec tout en s'assurant que les fonds octroyés pour l'embauche des ressources humaines soient utilisées à cette fin. Actuellement, une fois le financement accordé, aucune vérification n'est faite afin que l'utilisation des fonds soit conforme à la demande de financement initiale.

Par ailleurs, ne finançons-nous pas trop les infrastructures de recherche plutôt que les recherches émergentes? Il devient important de remettre les chercheurs et le personnel de recherche au cœur même des préoccupations de la recherche. Les besoins et les objets de recherche sont toujours là, mais les modes de financement et de subvention ne suivent pas. La recherche autonome et indépendante doit être la base même des modes de financement. Au Québec, les universités sont l'un des derniers bastions de la recherche fondamentale avec quelques rares centres de recherche indépendants.

De plus, en août 2012, la FPPU, dans son mémoire déposé dans le cadre de la consultation portant sur la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation, réaffirmait la nécessité de mettre à l'œuvre tous les acteurs qui font de la recherche.

Ce ne sont pas les universités, les entreprises ou les gouvernements qui réalisent la recherche, ce sont des hommes et des femmes. Ces hommes et ces femmes travaillent seuls ou en équipe, s'entraident ou se concurrencent, mais sont, à notre avis, à la base de tout le processus de la recherche au Québec²².

²² Déclaration sur la liberté universitaire, l'Association des universités et des collèges du Canada, octobre 2011.

Nous estimons que les actions gouvernementales sont de plus en plus dirigées vers la recherche orientée et appliquée. Pourtant aucune de ces recherches ne peut prétendre être valide scientifiquement si elles ne s'appuient pas sur des connaissances, des méthodes, des outils, etc., issus de la recherche fondamentale.

Aussi, le financement doit être assuré et augmenté afin que la recherche fondamentale continue à être génératrice de recherches orientées et appliquées. Si les modes de financement ne s'adressent qu'aux recherches orientées et appliquées, porteuses de brevets, les liens entre le privé en sont augmentés. Ainsi l'indépendance du chercheur et la liberté universitaire peuvent en être ternies.

[...] Sur les plans de la recherche et des activités savantes, « la liberté universitaire » est essentielle à la progression du savoir. La liberté universitaire comprend le droit de communiquer librement le savoir ainsi que les résultats de la recherche et des activités savantes.

Contrairement au concept plus vaste de liberté d'expression, la liberté universitaire doit reposer sur l'intégrité des établissements, sur des normes rigoureuses en matière de recherche et sur l'autonomie des établissements, qui permettent aux universités de fixer elles-mêmes leurs priorités en matière de recherche et d'enseignement²³.

De là l'importance pour chaque établissement universitaire d'assurer un rôle de vigie, tout en respectant la liberté universitaire, de se donner des règles d'éthique afin que les activités de recherche réalisées par leurs chercheurs soient de haute qualité.

Partenariats

Les gouvernements encouragent et favorisent des alliances entre les secteurs public et privé. Les universités subissent de fortes pressions provenant tant du privé que des gouvernements québécois et fédéral afin que la recherche soit axée sur l'innovation technologique et qu'elle soit commercialisable. La FPPU s'inquiète de la place de plus en plus grande que prend le privé dans cet espace et ainsi altère l'esprit de la mission universitaire. L'intérêt, pour les universités, de répondre à ces besoins se confronte à leur préoccupation visant à garder une distance critique par rapport à ces mêmes

²³ Le Conseil supérieur de l'Éducation (2008), des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, page 58.

besoins. Les universités sont placées devant un dilemme que le Conseil supérieur de l'éducation a bien cerné dans son avis qu'il consacrait aux universitaires en 2002 et qu'il a reconfirmé en 2008 :

Le Conseil appuie l'ouverture des universités aux demandes externes, à condition toutefois qu'elle s'exerce dans le cadre de balises clairement établies. À cet égard, il souligne l'importance que les projets en partenariat soient orientés par les fonctions de l'université dans la société, les valeurs des universités, les activités et les pratiques universitaires ainsi que la faisabilité du projet²⁴.

L'enjeu selon la FPPU n'est pas, pour l'université, de s'opposer à ces partenariats. Par contre, il faut être conscient que, plus les partenariats s'intensifient, plus le risque est grand que la fonction critique des universités s'atrophie, compte tenu des enjeux financiers importants qui sont en cause. En effet, la recherche sur le libre marché fonctionne sur la base de la confidentialité, alors que la recherche universitaire a un mandat de diffusion publique. La conciliation d'impératifs aussi divergents n'est pas simple, mais elle passe inévitablement par une clarification et une meilleure diffusion des règles qui régissent le financement privé et même public lorsqu'il provient de ministères ou d'organismes qui souhaitent profiter de l'expertise universitaire pour répondre à des besoins ciblés sans respecter les règles inhérentes à la recherche universitaire. Ces règles devraient être aussi précises que possible et elles devraient être connues de l'ensemble de la communauté universitaire et du public. C'est pourquoi nous souscrivons à l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation lorsque celui-ci recommande que « les balises soient inscrites dans les politiques institutionnelles²⁵. »

La FPPU considère que le financement externe aux universités est sans doute nécessaire. Cependant, il ne doit pas constituer la principale voie de survie des universités pour compenser le désengagement de l'État et il doit s'inscrire dans les règles édictées un peu plus haut. Cette réflexion n'est pas indépendante de celle qui prévaut autour du financement des universités et ne doit pas entraver l'autonomie et la

²⁴ Idem CSE (2008) page 59.

²⁵ Mémoire de la FPPU déposé dans le cadre de la consultation portant sur la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, août 2012, page 6.

liberté universitaire. C'est ainsi que la FPPU rappelle l'un des principes déclarés par l'AUCC (Association des universités et des collèges du Canada) en octobre 2011 :

Protéger et promouvoir la liberté universitaire constitue la principale responsabilité des organes directeurs et des hauts dirigeants des universités. Ceux-ci doivent entre autres veiller à ce que les partenariats conclus en matière de financement et autres n'entravent pas l'autonomie des établissements en dictant ce qui doit être étudié en leur sein, et comment il doit l'être. Les recteurs des universités canadiennes doivent jouer un rôle de leadership en communiquant aux intervenants internes et externes les valeurs associées à la liberté universitaire. Les universités doivent également veiller à ce que la notion de liberté universitaire ne soit pas interprétée de manière trop étroite, ou au contraire trop large, afin d'éviter les dérives que cela pourrait engendrer²⁶.

La recherche et la formation aux cycles supérieurs

Le Québec a réalisé des avancées en ce qui a trait au taux d'accès des étudiants aux cycles supérieurs. À la maîtrise, ce taux est passé de 8,7 % en 1997-1998 à 12,8 % en 2010-2011²⁷. Au doctorat, il est passé de 1,9 % à 3,2 % au cours de la même période; en chiffres absolus il s'agit d'un progrès remarquable. Toutefois, des énergies doivent être déployées afin que le taux de diplomation augmente aux études doctorales. En effet, on constate que le taux d'abandon au doctorat se creuse puisque seulement 1,2 %²⁸ des doctorants obtiennent leur diplôme en 2005. (Note : En réalité, l'objectif de 1,5 % fixé en 2008 par le Conseil supérieur de l'éducation [CSE, 2008] a été atteint en 2009²⁹). Il faut innover dans les moyens afin de créer pour cette relève les conditions appropriées pour son apprentissage, sa persévérance et sa réussite. Une fois cet objectif atteint, ne faudrait-il pas se questionner sur le type de carrière qu'offre le Québec pour ces nouveaux doctorants ? En effet, les universités et les Centres de recherche sont limités dans l'embauche de nouveaux professeurs considérant les contraintes budgétaires.

La participation des étudiants aux travaux de recherche est l'une des conditions

²⁶ Site web de l'AUCC : <http://www.aucc.ca/fr/media-room/news-and-commentary/les-universites-canadiennes-adoptent-une-nouvelle-declaration-sur-la-liberte-universitaire>

²⁷ Indicateurs de l'éducation – Édition 2011, MELS, p. 67.

²⁸ Idem CSE (2008) page 23.

²⁹ Indicateurs de l'éducation – Édition 2011, MELS, p. 117.

reconnues comme étant particulièrement stimulantes pour les inciter à poursuivre des études supérieures. Dans les faits, ces derniers ne sont pas toujours associés aux activités de la recherche et certains étudiants de doctorat vont passer à travers tout leur cursus sans jamais collaborer avec un chercheur ou une équipe de recherche. Pourtant, il est reconnu que leur engagement dans des projets de recherche s'avère une contribution essentielle à la réalisation du mandat universitaire de formation. La qualité de la formation a un impact énorme sur le cheminement des étudiants. Cette participation aux projets de recherche présente de nombreux avantages, tant pour les universités, les professeurs-chercheurs que pour les étudiants eux-mêmes. Elle accroît l'intérêt pour la formation aux cycles supérieurs et la recherche, améliore la persévérance aux études, permet une aide financière additionnelle qui facilite le maintien aux études et favorise l'insertion professionnelle.

Pour ces raisons, la FPPU considère que des étudiants devraient toujours être associés soit à des équipes, des regroupements plus larges ou des projets de recherche. De plus, les ententes de partenariat ne devraient jamais avoir pour conséquence de retarder indûment la publication des travaux de recherche des étudiants. Les règles de partenariat ne sauraient avoir préséance sur les impératifs de formation, de diplomation et de diffusion du savoir qui sont au cœur du mandat universitaire.

Dans tous les cas, il apparaît important de signaler qu'une partie des fonds de recherche devrait toujours être investie pour soutenir les étudiants dans leur formation. Les professionnels de recherche sont les premiers à veiller à ce que les étudiants ne soient pas laissés à eux-mêmes pour accomplir leurs activités de recherche nécessaires à la réalisation de leurs études. Il est essentiel que les étudiants puissent participer aux activités de recherche du directeur d'études, mais il ne faut pas que cette participation ait un impact sur l'augmentation de la durée de leurs études. Les professionnels de recherche ne peuvent se substituer aux chercheurs, mais ceux-ci constituent un groupe stable et assurent une certaine constance dans la poursuite des travaux en laboratoires. Si ces personnes avaient plus de pouvoir et d'autorité pour agir auprès des étudiants, sous la responsabilité des chercheurs, il en résulterait une

meilleure formation, un meilleur encadrement et une meilleure perception du travail de recherche.

La recherche, l'enseignement supérieur et le développement régional

On constate malheureusement que les bons coups en recherche, réalisés par des chercheurs ou des regroupements stratégiques permettant des retours significatifs dans les milieux, ne sont pas suffisamment diffusés. On pense entre autres aux Écoles d'ingénieurs durant l'été à Polytechnique, aux expériences en agriculture réinvesties auprès des agriculteurs et bien d'autres. Malheureusement, le citoyen moyen ne connaît pas ces retombées qui permettraient une meilleure perception de la recherche universitaire. Une meilleure diffusion des résultats de recherche, une vulgarisation et une publicisation des travaux permettraient un retour vers la société et augmenteraient la perception positive de la recherche universitaire auprès du milieu régional et de la population en général.

Nous croyons que l'université, service public, financé par le public, a un devoir de rendre compte à la société non seulement la reddition, mais surtout de ce qu'elle produit en recherche. Le citoyen saurait à quoi sert l'université dans sa région et connaîtrait la contribution au développement du savoir à la société en général.

A priori, il est vrai, certains diront que cela n'intéresse pas le public. Mais, si nous prenons les moyens pour mieux informer les citoyens en vulgarisant, lorsque nécessaire, les résultats de recherche, nous risquons à moyen terme de susciter un intérêt non négligeable. Nous savons qu'en région, si une recherche a eu un impact sur l'amélioration ou la résolution d'un problème et que ce résultat positif est dû à une équipe de chercheurs de l'université de la région, les citoyens porteront le fleuron de ce bon coup comme si c'était eux-mêmes qui l'avaient réalisé. Comme exemple, pensons au développement du dégivrage des fils électriques développé par une équipe de chercheurs et d'étudiants à l'Université du Québec à Chicoutimi au Centre de recherche d'Hydro-Québec. Pensons aussi aux recherches poursuivies par la Chaire Balsac sur la

génétique et les maladies familiales. En effet, les citoyens de la région du Saguenay-Lac St-Jean reconnaissent les résultats positifs de la recherche faite à l'UQAC et la contribution de celle-ci au développement de la société québécoise. Le rayonnement de l'université en région est probant.

La fierté d'une région passe par les bons coups en recherche, le rayonnement des chercheurs, du personnel de la recherche, des étudiants qui se sont démarqués au cours de leur formation, des professeurs qui ont su intervenir par des actions concrètes au sein de la communauté régionale. Comme on l'indique au cahier du participant pour les forums citoyens :

Les atouts de la présence d'établissements d'enseignement supérieur en région :(...)

Ils peuvent identifier et faire connaître les réussites de la région qui mériteraient d'être exportées.

Ils contribuent au développement des régions, voire même à la survie de certaines régions du Québec en voie de redéfinition de leur vocation économique³⁰.

Chaque établissement universitaire déploie sa mission dans un environnement qui lui est propre, particulièrement les établissements d'enseignement supérieur en région qui sont des cas uniques avec leurs propres spécificités dont on doit tenir compte pour leur meilleur développement.

³⁰ L'avenir de l'enseignement supérieur au Québec, Forums citoyens, cahier du participant, Institut du Nouveau Monde, page 23.

CONCLUSION

Le débat sur les conditions entourant l'avenir des universités prend de l'ampleur puisque le gouvernement semble vouloir emboîter le pas des principes émis par le groupe de travail sur la gouvernance des universités³¹ et ceux du processus de Bologne sur l'assurance qualité surtout après la demande de la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport en janvier 2012 auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation. Les exemples de gestions déficientes ont rendu toutes les universités plus directement imputables publiquement dans leur processus de reddition des comptes. Après avoir connu vers la fin des années 90, la réingénierie des structures organisationnelles, les contrats de performance autour des années 2000, puis la gestion par les tableaux de bord, l'ère de la gouvernance selon les principes économiques inscrits dans le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et maintenant les principes de l'assurance qualité tels que définis par l'OCDE, la tentation du gouvernement semble forte de s'inscrire en ce sens et la tendance mondiale semble le confirmer. Si tel est le cas, la FPPU s'inquiète puisque toute cette tendance remet en cause l'autonomie des universités, la collégialité, la liberté académique et l'esprit critique, autant de valeurs qui l'ont porté à ce jour.

S'il est vrai que l'université actuelle doit s'inscrire dans la société du savoir pour participer à la formation de futurs citoyens prêts à s'adapter aux multiples changements en cours, cela ne doit pas se faire en perdant de vue qu'elle participe d'abord et avant tout à créer un environnement d'apprentissage de qualité, un milieu de vie qui suscite le goût d'apprendre.

Plusieurs questions demeurent en suspens permettant ainsi de poursuivre la réflexion sur l'enseignement supérieur. Il s'agit entre autres de la course aux étudiants internationaux particulièrement aux études de deuxième et troisième cycle dans les universités québécoises afin de permettre un meilleur financement. Mais qu'en est-il réellement de la réussite de ces étudiants?

³¹Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), *rapport sur la gouvernance des universités du Québec*, septembre 2007.

Autre question, les Fondations des universités qui sont à la recherche des mécènes qui demandent de plus en plus un retour sur leur investissement, pensons aux locaux nommés en leur nom ou encore un développement d'un programme spécifique ou un laboratoire de recherche.

Quoi penser, de ces universités francophones qui offrent des programmes totalement en langue anglaise pour recourir à une population étudiante des provinces canadiennes-anglaises, voire, des États-Unis?

Qu'en est-il aussi de ces universités qui décident de se retirer de la formule de subvention gouvernementale afin d'offrir des programmes à droits de scolarité très élevés, laissant ainsi présager la formule des Grandes écoles Européennes?

La FPPU croit que les universités québécoises doivent avoir une vision à long terme et non seulement comme cela se présente depuis plusieurs années : une planification annuelle voire même à la semaine! Elles doivent se coller de plus en plus à leur mission. Ne devrions-nous pas formuler une charte définissant les valeurs auxquelles les universités doivent souscrire? Ces valeurs permettant de réaffirmer que les universités doivent former des citoyennes et citoyens aptes à affronter tous les changements d'une société future.

Parce qu'elle représente des acteurs importants de la communauté universitaire et citoyenne, la FPPU est prête à apporter sa contribution aux débats qui s'annoncent. Les orientations et les prises de position contenues dans le présent document résultent de multiples consultations dans ses instances décisionnelles et au sein de ses syndicats affiliés. Ce document d'orientation se veut donc une contribution collective du personnel professionnel des universités et de la recherche au débat entourant le développement de l'université québécoise de demain.

ANNEXE I

La Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) : notre représentation

La FPPU représente plus de 1600 membres. Ses membres œuvrent au Québec et dans les Maritimes, au sein des universités, que ce soit en matière d'encadrement administratif, pédagogique ou dans le développement et la gestion de la recherche. Ils travaillent dans les centres et des organismes en lien avec le milieu universitaire et la recherche couvrant ainsi plusieurs domaines, dont ceux de la santé, des sciences sociales, des sciences de la vie, des technologies, etc.

On retrouve le personnel professionnel des universités :

À l'Université de Moncton, à l'Université de Sherbrooke, aux Universités du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Trois-Rivières, à Chicoutimi et en Outaouais.

Le personnel professionnel des centres de recherche se retrouve :

Au CHUL et au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

Et le personnel professionnel des Fonds Québécois de la Recherche :

Sur la nature et les technologies et sur la société et la culture.

ANNEXE II

La Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) : nos engagements

Au cours des dernières années, la FPPU a fait valoir ses orientations dans plusieurs lieux et de manières diverses :

- Mémoire déposé dans le cadre de la consultation portant sur la stratégie québécoise de recherche et d'innovation en août 2012
- Avis présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation sur l'Assurance qualité au Québec dans la formation universitaire en décembre 2011
- Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la Gouvernance des universités en septembre 2009
- Les professionnelles et professionnels : des acteurs importants dans la formation des citoyennes et citoyens (Conférence de Dakar, 2005)
- Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités (2004)
- Notes pour la présentation du mémoire CSQ/FPPU (2004)
- Grandes orientations votées au Congrès des 9 et 10 décembre 2004 (2004)
- Enjeux et défis de l'Université au Québec (2003)
- La mondialisation et ses conséquences sur l'enseignement et la recherche universitaires (2002)
- Représentation à la Commission sur l'enseignement et la recherche du Conseil supérieur de l'éducation depuis 1998;
- Participation à la Table des partenaires de l'enseignement supérieur (depuis 1996);
- Membre à la commission sectorielle de l'éducation de l'Unesco depuis 1988;
- Participation à la rencontre préparatoire à la conférence mondiale de l'UNESCO sur les universités (1998);
- Partenaire avec le Syndicat National du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES) de France